

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Grand Port Maritime de Bordeaux
□ Contrat d'objectifs avec la Communauté Urbaine de Bordeaux

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Grand Port Maritime de Bordeaux, qui s'est substitué au Port Autonome depuis la réforme portuaire de 2008, dispose d'un périmètre d'intervention très étendu (de la pointe du Verdon jusqu'au Sud de l'agglomération bordelaise) tout au long de l'estuaire de la Gironde. Toutefois, son activité se concentre à plus de 80% sur le territoire de la Cub.

Le grand nombre de dossiers et d'intérêts communs aux deux institutions induit un partenariat fort, et milite pour la fixation d'objectifs et de résultats partagés, avec des enjeux forts en matière de développement économique et d'environnement.

Le GPMB : un acteur clé du territoire, une activité fragile

Dans un contexte de crise économique généralisée, le GPMB a dû faire face à des difficultés liées aux baisses de trafic, au niveau de ses activités historiques. Plus particulièrement, le trafic des vrac céréaliers a chuté. Parallèlement, le développement du GPMB sur le site du Verdon connaît des difficultés suite à l'abandon du grand projet de terminal méthanier en 2009.

Le GPMB a toutefois limité les répercussions de la crise sur son activité globale : prise en charge du bois issu de la tempête de 2009, élargissement du marché des hydrocarbures, début de développement du trafic de conteneurs...ont permis de maintenir un volume d'activité (environ 8,5M de tonnes annuelles de marchandises traitées pour un chiffre d'affaires de 45M€).

Par ailleurs, le GPMB dispose d'un important patrimoine foncier d'environ 4000 ha, sur le pourtour de la Garonne, et particulièrement sur des secteurs en pleine mutation ou appelés à se développer dans un futur proche.

Suite à la réforme portuaire, le GPMB a élaboré un plan stratégique fondé sur trois axes forts :

- optimiser l'outil portuaire, avec l'objectif de développer le trafic
- développer et aménager le domaine portuaire
- renouveler la gouvernance et le dispositif de pilotage

Dans ce cadre, le GPMB travaille actuellement sur une dynamique de développement fondée sur l'élargissement de son hinterland afin de capter de nouveaux flux d'activité et pour compenser la stagnation de l'activité industrielle sur Bordeaux.

Le GPMB : un partenaire stratégique sur le territoire communautaire

De par ses activités, le GPMB a des interactions avec la Cub et intéresse son développement économique : le transport fluvial des marchandises facilite le développement des filières installées ou émergentes sur le territoire communautaire, et plus particulièrement le secteur industriel, la logistique, la chimie verte, ou encore à l'avenir les éco-activités. Par ailleurs, l'aménagement des zones industrielles, de compétence du Port, impacte également le dynamisme économique de l'agglomération. Il est donc indispensable pour la Cub de rester en veille sur les activités du port, ainsi que sur les friches industrielles à proximité immédiate du domaine portuaire.

Par ailleurs, la Cub est également partenaire du GPMB et à ce titre associée aux instances de gouvernance et de coordination du port. Elle est ainsi représentée au Conseil de Surveillance, qui arrête les décisions stratégiques de l'établissement et contrôle sa gestion ; ainsi qu'au Conseil Interportuaire regroupant les ports de Bordeaux, La Rochelle et Nantes Saint-Nazaire, mis en place pour favoriser la coopération des ports de la façade Atlantique française (actions communes de promotion, mutualisation des moyens des trois ports...).

Enfin, au-delà de ces relations institutionnelles, le GPMB est également un partenaire incontournable de la Cub de par son important patrimoine foncier, s'étendant depuis l'estuaire jusqu'en cœur d'agglomération, où la pression foncière est toujours plus forte. De nombreuses parcelles non impactées par l'activité portuaire sont donc potentiellement concernées par des opérations d'aménagement communautaires. Le GPMB est ainsi associé aux opérations de la Cub afin d'examiner toutes solutions de coopération, dans l'intérêt des projets.

Un partenariat et des relations retracés dans un contrat d'objectifs

Au vu de ces enjeux et intérêts communs, la Cub et le GPMB envisagent de formaliser, au sein du projet de contrat joint, leurs engagements réciproques, sur les dossiers partagés, et portés par l'un ou l'autre des deux partenaires. Cette contractualisation permettra de bien fixer les contours de la coopération entre les deux établissements, bâtie sur leur vision bilatérale de l'agglomération et leurs stratégies croisées, le tout dans une démarche de développement durable ancrée dans les actions des deux institutions.

Le projet de contrat décline les dossiers liés à la vision prospective, au développement de l'activité portuaire, à la gestion des espaces et à la valorisation du foncier portuaire. Il évoque les dossiers connus à ce jour et porte jusqu'en 2014, sans préjuger d'éventuels nouveaux projets qui pourraient voir le jour d'ici là.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L 5215.19 du Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime de Bordeaux ont des intérêts et objectifs communs qu'il convient de formaliser

DECIDE

Article 1 : un contrat d'objectifs déclinant les dossiers communs et engagements respectifs entre le Port et la Cub est adopté.

Article 2 : le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer ledit contrat d'objectifs et à mettre en œuvre les actions qui en découlent.

Article 3 : les actions bénéficiant de subventions de la Cub feront l'objet de délibérations et conventions spécifiques, au moment opportun, précisant l'origine des crédits ;

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2011

M. Jean-Pierre TURON